

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 04 Avril 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-018

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois d'avril à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERE Stéphanie

Absents : BONICEL Carole, DURET Laëtitia, PRATLONG Maxime, RAMON Guillaume,

Mme NARDINI Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 M57 Commune

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 11

Convocation le :
28/03/2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2023 M57
Commune :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 074 277.04 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 717 488.03 €

Monsieur le Maire présente ensuite les taux d'imposition des taxes directes locales :

- Foncier bâti : 43.14 %
- Foncier non bâti : 69.29 %
- Taxe habitation : 11.21%

Le conseil municipal :

- Approuve :
Pour les chapitres de dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement
Pour les chapitres de recettes de fonctionnement et de recettes d'investissement,
le budget primitif 2023 M57

VOTE : Adopté par les membres présents et représentés : 10 voix pour / 1 abstention (Mme Agnès COMPAN-RICHARD)

- et vote les taux d'imposition proposés.

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

le Maire



Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20230406-2023-MAIRIE-018-AI
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023